

PROGRAMME

INSTALLATION URBAINE SUR LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN

CRÉER L'HIVER

AU QUARTIER DES SPECTACLES

**CONCOURS DE MISE EN VALEUR
ET D'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS**



www.quartierdesspectacles.com/creer_hiver



Montréal 
Ville UNESCO de design

TABLE DES MATIÈRES

- 1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS FONDATEURS DU PROJET
- 2 CONTEXTE D'INTERVENTION
- 3 ZONES D'INTERVENTION
- 4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES
- 5 OBJECTIFS DE MISE EN OEUVRE

ANNEXE A – Carte des points d'intérêt du Quartier des spectacles

ANNEXE B – Plan d'intervention

ANNEXE C – Liste de matériel disponible

ANNEXE D – Carte de référence de la vision du Quartier des spectacles

ANNEXE E – Devis technique du plan lumière : arts numériques

ANNEXE F – Dessins de référence vectorisés du Quartier des spectacles (*Autocad*)

ANNEXE G – Dessins de référence pdf haute résolution du Quartier des spectacles

1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS FONDATEURS DU PROJET

1.1 MISSION DU PROJET

Le projet d'installation urbaine sur la place Émilie-Gamelin est l'un des trois projets qui fait l'objet de ce concours. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet global qui porte sur la mise en valeur et l'animation de trois espaces publics en période hivernale. Pilotées par le Partenariat du Quartier des spectacles, ces interventions cherchent à dynamiser les espaces publics et inviter le public en général à faire partie du spectacle de la ville au début du solstice d'hiver.

1.2 APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET

L'approche choisie pour ces interventions est celle de trois sous-concours invitant à la création de trois installations urbaines indépendantes sur trois sites distincts faisant partie intégrante du Quartier des Spectacles. La période du solstice d'hiver n'étant pas immédiatement synonyme d'occupation de l'espace public, l'animation y est souvent tributaire de la météo. Cependant, le succès des invitations précédentes auprès de la population vers le Quartier des Spectacles porte à croire que les interventions sollicitées ne pourront que contribuer à prolonger l'animation de la ville durant toute l'année.

Le projet global encourage une création innovante, ouverte, nécessitant peu de moyens, donc débrouillarde, surprenante, rassembleuse et qui se nourrit des différences – une création à la base d'une expérience culturelle unique.

Les installations devront être participatives, ne laisser personne spectateur mais les inclure tous comme acteurs. L'interaction ainsi prévue ne pourra que dynamiser l'espace public et rendre ainsi plus ludique l'ambiance générale du quartier.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- susciter la curiosité et l'étonnement par la créativité et la conception d'un projet interactif, ludique et audacieux;
- améliorer l'apparence du site en période hivernale;
- contribuer à favoriser la fréquentation du secteur durant la période hivernale.

Plus spécifiquement, l'installation sur la place Émilie-Gamelin a pour objectif de surprendre les usagers, entre autres par l'utilisation de projections vidéo architecturales à grand déploiement sur les tours de la Place Dupuis et de l'Hôtel Gouverneur.

Le concept doit être original et ne doit pas avoir été préalablement exploité. Le projet devra être livré clés en main.

1.3 CONTEXTE DU CONCOURS

De par sa concentration d'actifs culturels, le Quartier des spectacles est une destination culturelle et touristique majeure à Montréal. Sa vision de développement s'articule autour de 3 grands axes : vivre, créer et se divertir au centre-ville. Elle vise ainsi à favoriser le développement du quartier par la mise en valeur de ses actifs culturels tout en recherchant l'équilibre entre les différentes fonctions d'un centre-ville vivant et habité. La vision du Quartier des spectacles est synthétisée dans une carte de référence qui se trouve à l'Annexe D. Concrètement, cette vision permet d'inspirer la réalisation de projets aussi différents que le Parcours lumière, l'Adresse symphonique, le 2-22, la Maison du développement durable et le projet d'aménagement du domaine public dans le pôle Place des Arts. C'est dans ce contexte que le concours *Créer l'hiver au Quartier des spectacles* s'inscrit.

Les sections suivantes du programme permettront au lecteur de se faire progressivement une idée plus précise des cadres physique et conceptuel des installations à développer pour le site de la place Émilie-Gamelin.

2 CONTEXTE D'INTERVENTION

Tel un appel, l'installation pourra lier les espaces définis, procurant au public une expérience ludique et fascinante, au cœur du Quartier des spectacles.

2.1 IDENTITÉ DU QUARTIER DES SPECTACLES

Développée par Intégral Ruedi Baur Zürich et Intégral Jean Beaudoin Montréal en 2005, suite à un atelier-concours organisé par le Partenariat en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal, l'identité visuelle du Quartier des spectacles exprime de façon cohérente et distinctive le caractère unique de cette destination culturelle et des événements qui l'animent. Elle vise à assurer la cohérence des communications graphiques ainsi que le développement harmonieux du paysage urbain. Le concept d'identité visuelle et territoriale du Quartier des spectacles se résume en deux principaux points:

1. Le corridor de découverte du quartier. La rue Sainte-Catherine, artère symbolique du tissu urbain et historique montréalais. Cet axe est symbolisé par la double ligne de points rouges. Il est le fil conducteur qui relie les différents pôles entre eux tout en servant de repère aux visiteurs. Le point rouge est un clin d'œil à l'époque du Red Light.

2. La lumière. Pour exprimer la vie nocturne urbaine, le spectacle, la créativité et le savoir; la lumière comme essence de la signature visuelle du Quartier des spectacles permettant de fédérer toutes les identités.

Le déploiement de cette identité sur le territoire se poursuit au fil des années et le concept proposé pour la place Émilie-Gamelin devra tenir compte du paysage urbain et de l'identité du Quartier des spectacles.

Pour voir l'identité visuelle du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/identite/>

Pour voir le plan lumière du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/parcours-lumiere/>

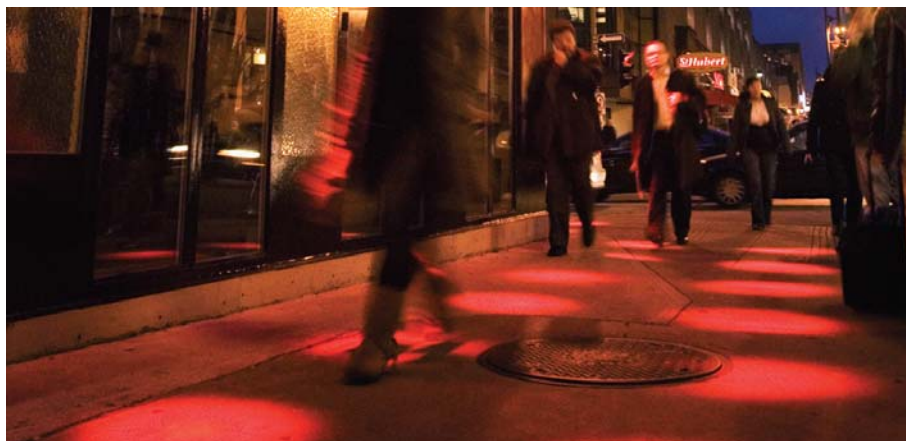


Figure 1. Identité visuelle du Quartier des spectacles
Source : Partenariat du Quartier des spectacles

2.2 SITE ET MILIEU BÂTI

2.2.1 Délimitation et description générale du secteur

Nommée en l'honneur de la Bienheureuse Émilie Gamelin, la place est bordée à l'ouest par la rue Berri, à l'est par la rue Saint-Hubert, au nord par le boulevard De Maisonneuve et au sud par la rue Sainte-Catherine.

Ce parc est entouré de plusieurs institutions publiques et privées importantes : la station Berri-UQAM, la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Gare d'Autocars de Montréal, l'Hôtel Gouverneur, la Place Dupuis, le magasin Archambault et l'Université du Québec à Montréal. Le parc est également la porte d'entrée du Quartier Latin ainsi que de la ville souterraine.

Au sud, le parc est plat. On peut y installer une scène ou jouer aux échecs géants en période estivale. Au centre, il offre une pente ascendante gazonnée où le public peut se détendre. Il y a une différence d'environ un étage entre la base et le sommet. Au nord, il est plat, couvert de gravier rouge, où les Montréalais jouent régulièrement à la pétanque.



Figure 2. Vue d'ensemble de la place Émilie-Gamelin
Source : Google Maps



Figure 3. Place Émilie-Gamelin et œuvre de Melvin Charney
Source : Partenariat du Quartier des spectacles

La carte des points d'intérêt du Quartier des spectacles (Annexe A) montre les places publiques, les lieux de diffusion culturelle et les projets en développement qui se trouvent à proximité de la place Émilie-Gamelin.

2.2.2 Historique de développement du secteur

En 1842, Émilie Gamelin ouvre, dans une ancienne maison située au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert (coin sud-est de l'actuel parc), un hospice où elle donne asile à des vieillards et à des infirmes. Sur recommandation de Mgr Ignace Bourget, elle fonde l'Asile de la Providence et le confie à la Congrégation des sœurs de la Providence.

Les bâtiments de l'hospice seront démolis peu après la vente de l'ensemble à la Ville de Montréal au début des années 1960. Suivant la construction de la station de métro Berri-DeMontigny (aujourd'hui Berri-UQAM) en 1962, le site est longtemps utilisé comme stationnement.

Durant les années 1980, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal étudient la possibilité d'y construire la nouvelle salle de l'Orchestre symphonique de Montréal. En janvier 1985, on annonce le choix d'un promoteur et la première pelletée de terre est levée le 11 juillet par le Premier ministre. Après la chute de son gouvernement le 2 décembre 1985, le projet est abandonné.

En septembre 1988, la Ville annonce un projet de square public pour le site. Officiellement inauguré le 17 mai 1992 dans le cadre des célébrations du 350^e anniversaire de Montréal, la place est dessinée par les architectes paysagistes montréalais Philippe Poullaouec-Gonidec et Peter Jacobs. Les Montréalais sont incités à s'approprier cette vaste place où sont présentés des spectacles variés. L'aménagement actuel évoque le paysage familial de Montréal avec ses terrasses, ses ruisseaux et son plan incliné en verdure, symbole du mont Royal, tandis que les sculptures métalliques de l'architecte Melvin Charney invitent à réfléchir sur la nécessaire cohabitation des paysages naturels et construits de Montréal au sein de la grande ville. Des inscriptions commémoratives sur les murets de granit de la place témoignent aujourd'hui de l'œuvre de mère Gamelin (béatifiée en 2001) en ces lieux.

2.2.3 Réseaux viaires et parcours

La place Émilie-Gamelin est accessible par tous les moyens de transport. Elle est l'hôte d'une des sorties de la station de métro Berri-UQAM sur la rue Sainte-Catherine. Elle est l'entrée du Village et borde le sud de la Gare d'Autocars. Elle est longée, sur la rue Berri, par le Pavillon Judith Jasmin de l'UQAM et, sur la rue Saint-Hubert, par le centre commercial Place Dupuis et l'Hôtel Gouverneur. Elle est aussi un passage important des lignes d'autobus 15, 30 et 515. Elle détient en période estivale deux stations de vélos BIXI.

2.2.4 L'œuvre de Melvin Charney

Commandée par la Ville de Montréal en 1992, l'installation créée par Melvin Charney est faite d'acier inoxydable, de béton et de granit noir «Atlantic black» de la région de Mégantic. D'une hauteur de 17 mètres sur 32 mètres de largeur, l'œuvre se compose de trois tours qui soutiennent une série de plans inclinés. De chacune des tours s'écoule un rideau d'eau qui se déverse dans un bassin situé à la base des tours. Le trop-plein s'évacue le long de quatre caniveaux chevauchés par sept petits ponts/passages délimités par des murets de granit. Le parcours de ces quatre ruisseaux prend fin dans les quatre bassins adossés au mur de granit délimitant la partie minérale de la place de son aire gazonnée. Les trois falaises/cascades évoquent à la fois les falaises du mont Royal et les gratte-ciel montréalais. Les caniveaux et les ponts reconstituent les eaux souterraines qui s'écoulaient du mont Royal vers le fleuve Saint-Laurent.

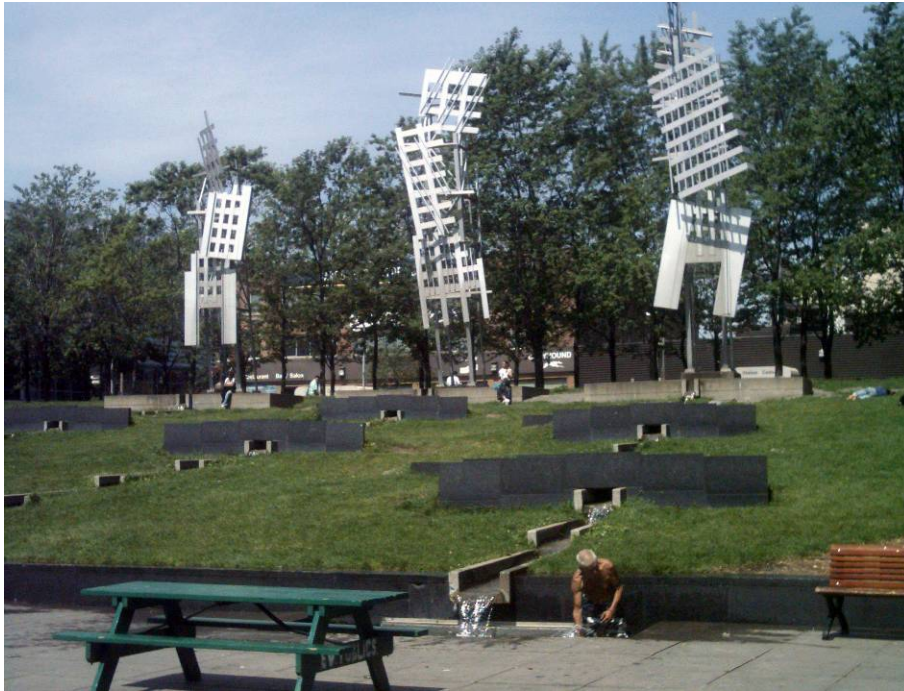


Figure 4. Œuvre de Melvin Charney
Source : Wikipédia - Jean Gagnon

2.3 ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.3.1 Un quartier marqué par une grande diversité sociale et culturelle

La place Émilie-Gamelin est au cœur de l'arrondissement Ville-Marie, reconnu comme le centre des affaires, le cœur des activités économiques et de divertissement ainsi qu'un important lieu de diffusion culturelle de la Ville de Montréal. De plus, le quartier assiste à un grand renouveau immobilier.

Le quartier est caractérisé par la part importante qu'occupent les personnes de 20 à 34 ans au sein de sa population, la plus forte parmi l'ensemble des arrondissements de la Ville. C'est aussi l'arrondissement où l'on retrouve la plus faible proportion d'enfants et de personnes de 65 ans et plus à Montréal. C'est également ici que l'on retrouve la plus forte concentration de personnes vivant seules à Montréal et, conséquemment, la plus faible taille des ménages sur le territoire.

La marche est privilégiée non seulement par les résidants mais par tous les autres usagers du quartier qu'ils soient là par affaire, travail ou tourisme.

2.3.2 Le cas particulier de la place Émilie-Gamelin

La place Émilie-Gamelin est au centre de circulation de plusieurs types d'usagers. Elle est le lieu de transition entre différentes parties de la Ville. Elle est principalement accessible par la rue Sainte-Catherine en période hivernale mais également par les rues Berri et Saint-Hubert.

3 ZONES D'INTERVENTION

L'installation devra être déployée sur la surface minérale de la place Émilie-Gamelin (section au sud). L'intervention au sol doit, d'une part, se situer sur la grande surface de la place (figure 5) mais également sur la zone adjacente à la rue Saint-Catherine, sous les arbres (figure 6). La mise en valeur de cette partie est importante puisqu'elle contribue à inviter les usagers à entrer sur la place. En plus de l'intervention au sol, une projection vidéo architecturale devra être ajoutée à l'installation. Les images seront visualisées sur les deux tours situées sur la rue Saint-Hubert (figure 7).



Figure 5. Surface principale de la place
Source : Conseiller professionnel



Figure 6. Surface adjacente à la rue Sainte-Catherine – Accès important
Source : Conseiller professionnel

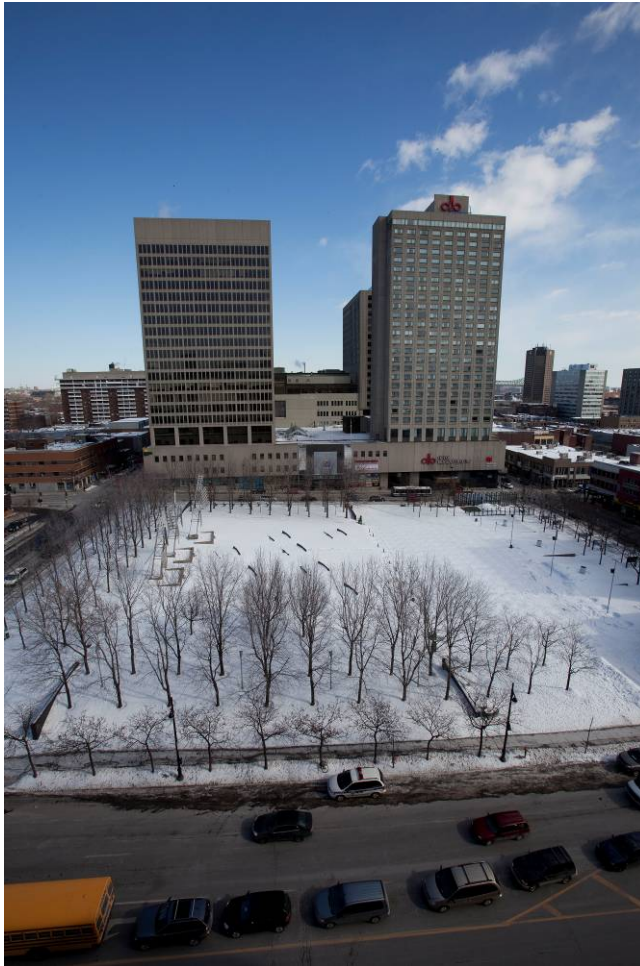


Figure 7. Vue de la place et des deux tours depuis le toit de l'UQÀM
Source : Partenariat du Quartier des spectacles

4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES

4.1 PRINCIPES D'INTERVENTION

L'installation devra être interactive avec les usagers, autant au sol que sur les murs d'édifices. Elle devra tenir compte de la grande diversité des usagers et faciliter leur cohabitation. Elle devra être intéressante visuellement autant de jour que de nuit. Réalisée avec peu de moyens, festive, surprenante, ludique et participative, l'intervention cherche à favoriser la déambulation sur le site et à dynamiser les espaces publics. Elle comporte obligatoirement un volet de projections vidéo architecturales. L'installation doit être fonctionnelle durant les heures d'ouverture du parc.

4.2 INSTALLATION AU SOL

Les points d'ancrage situés sur les dalles de la place Émilie-Gamelin ne pourront être utilisés. Une solution de maintien au sol par lestage devra être intégrée à l'installation. Aucun équipement d'ancrage supplémentaire n'est prévu pour l'installation. Il ne sera pas permis de modifier, percer, briser ou changer le sol dans le cadre de l'installation résultant du concours.

4.3 PROJECTION AUX MURS

En plus de l'intervention au sol, une projection vidéo architecturale devra être ajoutée à l'installation. Cette projection se fait à partir de deux séries de trois projecteurs et d'une régie déjà en place sur le toit de l'UQAM. Les images sont visualisées sur les tours de l'Hôtel Gouverneur et de la Place Dupuis. Les projections devront être en lien avec les installations au sol. Le programme des projections fait partie de l'installation et sera pris en compte lors de l'évaluation des propositions par le jury. Voir Annexe E pour les informations concernant les équipements technologiques disponibles.

4.4 ŒUVRE DE MELVIN CHARNEY

L'œuvre de Melvin Charney n'est pas mise en lumière actuellement. Une mise en lumière architecturale fixe de l'œuvre doit faire partie de la proposition. Il n'est pas permis d'intervenir sur l'œuvre d'une autre façon.

4.5 EMMARCHEMENTS

Les emmarchements donnant sur la rue Sainte-Catherine doivent rester libres. Ceux du boulevard De Maisonneuve seront fermés en période hivernale (l'installation ne couvre pas la partie nord de la place).

4.6 RÉSEAU PIÉTONNIER ET CYCLABLE

L'installation devra permettre de circuler librement sur le site.

4.7 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

L'alimentation électrique se fera à partir de l'édicule du métro. Les frais d'électricité ne doivent pas être pris en charge par les équipes lauréates.

4.8 SYSTÈME DE CONTRÔLE ET SONORISATION

Plusieurs équipements sont disponibles pour les projections. Voir Annexe E.

4.9 RÉSISTANCE AUX INTEMPÉRIES

L'installation devra être suffisamment solide pour résister aux variations de températures (entre 5° et -35°Celsius) et aux intempéries telles que les vents forts, la pluie, le verglas, une chute de neige constante ou abondante.

4.10 MOBILIER URBAIN

Il n'est pas permis d'intervenir sur le mobilier urbain. Il n'est également pas permis de s'y accrocher ou d'inviter les utilisateurs à en faire un usage pour lequel il n'a pas été prévu.

4.11 ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ DES LIEUX

L'installation ne doit pas interagir ou nuire avec l'éclairage déjà en place afin de permettre une déambulation sécuritaire des lieux. Elle peut cependant contribuer à en changer l'ambiance.

4.12 EXIGENCE D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT

L'installation ne doit pas demander d'entretien particulier pendant toute sa durée de vie. Il est fortement conseillé d'intégrer la contrainte des précipitations de neige dans le concept puisque celle-ci ne sera pas enlevée sur le site (sur et entre les éléments d'aménagement). Les employés de la Ville et du Partenariat déneigeront les principaux accès au site. Si le concept nécessite un déneigement complet ou un entretien particulier, celui-ci devra être assumé par l'équipe lauréate.

4.13 VANDALISME, VOL ET BRIS

Les surfaces de l'installation doivent décourager, dans la mesure du possible, le vandalisme. Si l'installation est composée de plusieurs éléments, ces derniers doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol. L'équipe lauréate est responsable du remplacement des éléments manquants ou endommagés.

4.14 SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

L'installation ne doit pas présenter d'angles, de saillies ou d'aspérités dans lesquelles on peut se blesser. Elle doit être sécuritaire tant pour les usagers que pour le personnel qui en fait le transport, la manipulation, l'installation et la maintenance. L'installation doit respecter les normes en matière de sécurité sur le domaine public.

L'équipe lauréate est responsable d'assurer la sécurité sur le site après les heures d'ouverture. Il est suggéré de concevoir une installation qui ne nécessite pas ou peu de surveillance.

4.15 ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le développement durable fait partie des préoccupations du Partenariat. Les solutions présentées doivent favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés.

4.16 COHABITATION AVEC LES RIVERAINS

L'installation doit tenir compte de la présence des habitants du secteur en minimisant le bruit.

4.17 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'installation doit intégrer, le plus possible, les grands principes d'accessibilité universelle.

5 OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

5.1 BUDGET

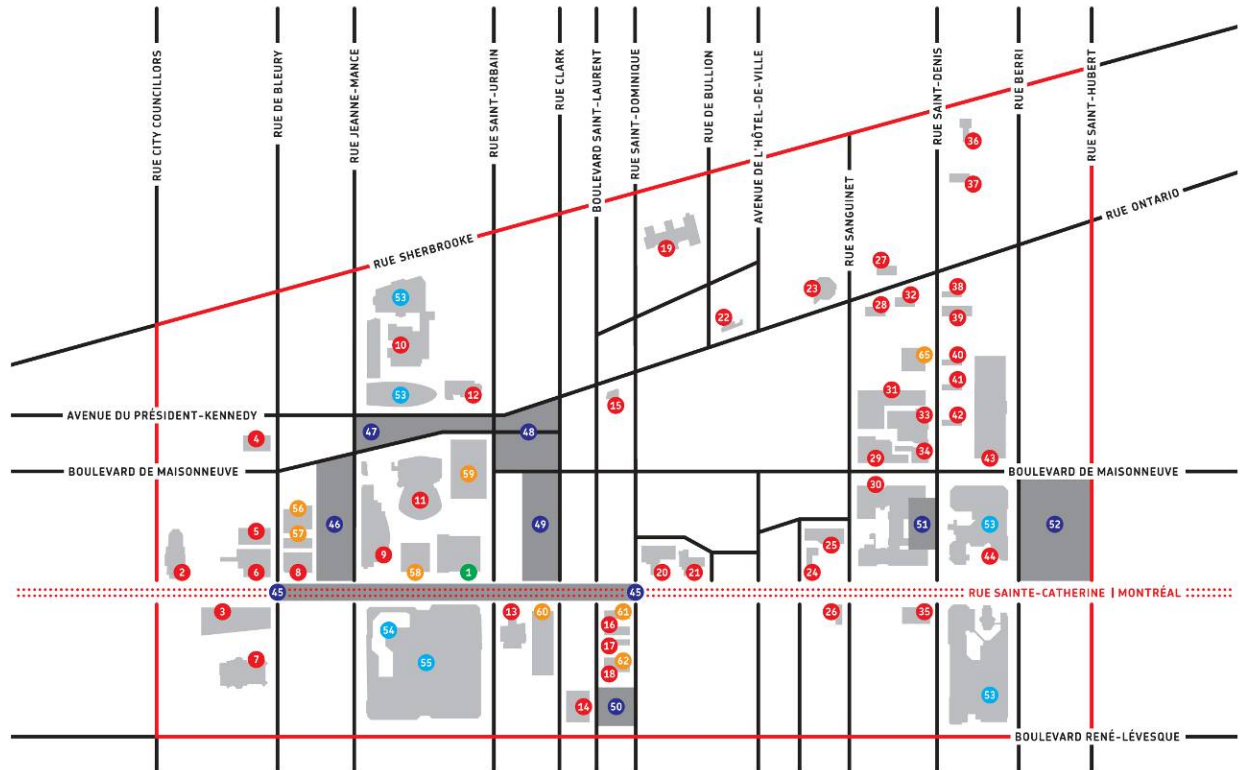
La rémunération totale forfaitaire accordée pour la conception, la production, la main d'œuvre, les droits et les garanties de l'installation livrée clés en main est de 170,000 \$ (plus taxes).

5.2 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'installation devra être fonctionnelle du 15 décembre 2011 au 26 février 2012 inclusivement (en opération lors de la Nuit blanche à Montréal). La période d'installation est du 1 au 14 décembre 2011. La période de démontage est du 27 février au 1 mars 2012.

ANNEXE A

QUARTIER DES SPECTACLES MONTREAL



● INFORMATION CULTURELLE

- 1 La Vitrine (guichet d'information culturelle et billetterie de dernière minute)

● LIEUX DE DIFFUSION CULTURELLE

- 2 Église unie St-James
- 3 Galeries d'art contemporain du Belgo
- 4 Centre culturel Simón Bolívar
- 5 Cinéma Impérial
- 6 Musique Plus
- 7 Gesù
- 8 Maison du Festival Rio Tinto Alcan
- 9 Musée d'art contemporain
- 10 Coeur des sciences (UQAM)
- 11 Place des Arts
- 12 Église St. John The Evangelist
- 13 Théâtre du Nouveau Monde
- 14 Monument-National
- 15 Les Katacombes
- 16 Club Soda
- 17 Vox - Centre de l'image contemporaine
- 18 Société des arts technologiques (SAT)
- 19 Chapelle historique du Bon-Pasteur
- 20 Métropolis
- 21 Foufounes électriques
- 22 Jello Martini Lounge
- 23 Maison Théâtre

- 24 Salle Underworld

- 25 Centre de design de l'UQAM
- 26 Théâtre Sainte-Catherine
- 27 Galerie Yergeau du Quartier Latin
- 28 Pub Quartier Latin
- 29 Cinémathèque Québécoise
- 30 Centre Pierre-Péladeau de l'UQAM
- 31 Cinéma Quartier latin
- 32 La galerie du Pélerin
- 33 Théâtre St-Denis
- 34 CinéRobothèque de l'ONF
- 35 Théâtre Telus
- 36 Goethe-Institut
- 37 Café Chaos
- 38 La Récréation
- 39 L'Absynthe
- 40 Pub Saint-Ciboire
- 41 Maison du reggae
- 42 Bistro à Jojo
- 43 Grande bibliothèque de BANQ
- 44 Galerie de l'UQAM

● PLACES PUBLIQUES

- 45 L'axe Sainte-Catherine
- 46 Place des Festivals
- 47 Promenade des Artistes
- 48 Le Parterre
- 49 L'esplanade Clark
- 50 Place de la Paix
- 51 Place Pasteur
- 52 Place Émilie-Gamelin

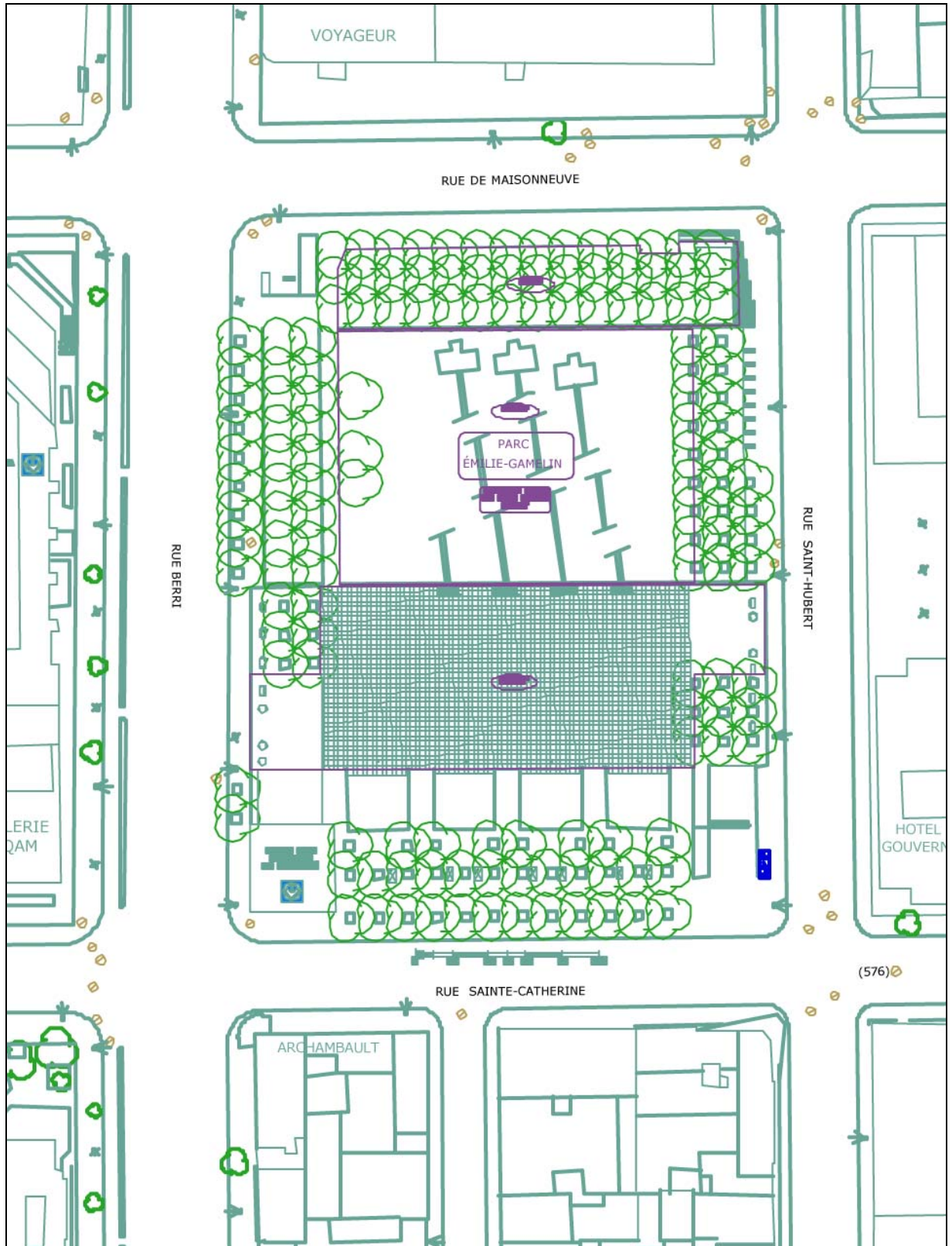
● LES REPÈRES

- 53 Université du Québec à Montréal (UQAM)
- 54 Hyatt Regency Montréal
- 55 Complexe Desjardins

● PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

- 56 Édifice Wilder
- 57 Maison des Grands Ballets Canadiens de Montréal
- 58 Espace culturel Georges-Émile-Lapalme
- 59 Adresse symphonique
- 60 Maison du développement durable
- 61 Le 2-22
- 62 Agrandissement de la Société des arts technologiques (SAT)
- 63 Le Vivier

ANNEXE B



ANNEXE C

Liste de matériel disponible Partenariat du Quartier des spectacles

Voici la liste de matériel non exhaustive mis en disponibilité pour les événements se tenant au Quartier des spectacles. Les quantités sont sujettes à varier selon la quantité d'événements tenue simultanément sur le territoire.

Les équipements sont attribués par le Partenariat de façon discrétionnaire en ayant comme prémices : l'équité, la disponibilité et l'indispensabilité.

- Tapis caoutchouc (style Aréna)
- Projecteurs d'éclairage sur bras (signalétique)
- Structures (Ponts) d'éclairage 10 pouces 4 pieds de long
- Structures (Ponts) d'éclairage 10 pouces 8 pieds de long
- Tête de Pont d'éclairage
- Chariot élévateur avec courtes et longues fourches (utilisation PQDS seulement)
- Cage utilitaire de travail pour homme adaptée au chariot élévateur
- Tapis passe-fil (frais de location)
- Tapis passe-fil d'handicapés (frais de location)
- Tapis passe-fil chariot de transport
- Contrepoids de caoutchouc pour panneau de circulation
- Passerelle rouge (contre-pente trottoir)
- Panneau signalétique stationnement interdit
- Panneau signalétique Arrêt
- Plaques acier pour Blocs de béton Morelli
- Blocs de Béton Morelli 1000 kilos
- Blocs de Béton Morelli 500 kilos
- Blocs de Béton Morelli 100 kilos
- Plancher temporaire de type Hexadeck (3 pieds carrés le morceau)
- Étrier avec « cheeseborough » pour vitrines événementielles (Promenade des artistes et Parterre)
- Couvert de puits d'accès (bois et aluminium)
- Cônes 48 pouces
- Cônes 36 pouces
- Barrières Jaune de type Flex

ANNEXE D - Fichier joint

ANNEXE E - Fichier joint

ANNEXE F - Fichier joint

ANNEXE G - Fichier joint